

**MOTION**

**Pour un plan d'Urgence de sécurisation en EAU du Département**

**La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, réunie en session le 4 mars 2024, sous la présidence de Mme Fabienne BONET,  
La représentante de la Région Occitanie Mme Judith CARMONA,  
La Présidente du Département Mme Hermeline MALHERBE,  
Les députés et sénateurs représentés,  
Le président de l'AMF 66 M. Edmond JORDA,  
Les présidents de syndicats de bassin versant,  
Les présidents des chambres consulaires,  
Les représentants de fédérations de canaux,  
Les présidents d'Associations Syndicales Autorisées,  
La FDSEA et les JA66,**

**CONSIDERANT** les dérèglements climatiques que nous subissons de plein fouet et la période d'extrême sécheresse que traverse notre Département,

**CONSIDERANT** l'impact désastreux que le manque d'eau a sur l'alimentation en eau de la population de certaines communes et qui risque de s'étendre,

**CONSIDERANT** l'impact désastreux que le manque d'eau a sur notre agriculture et qui risque de s'aggraver et de se propager à l'ensemble des activités économiques,

**CONSIDERANT** l'impact désastreux que le manque d'eau pourrait avoir dans les prochains mois et dans l'avenir sur la sécurité civile, la biodiversité, la forêt et les paysages de notre département (désertification, incendies à répétition...)

**CONSIDERANT** les lourdeurs administratives et les injonctions contradictoires qui pèsent sur les initiatives et les projets,

**CONSIDERANT** l'extrême faiblesse des fonds publics dédiés à la sécurisation des besoins en eau de notre agriculture, de nos activités et de notre territoire,

**CONSIDERANT** que beaucoup d'actions peuvent être mises en œuvre pour sauver notre agriculture, notre département et que ne pas agir revient à décider de nous abandonner,

**DEMANDENT** à ce que le territoire des Pyrénées-Orientales soit reconnu comme département pilote afin qu'un fonds dédié soit mis à disposition du Préfet du département pour financer les projets de sécurisation à brève échéance, que toutes les collectivités se mobilisent en tant que financeur et/ou porteur de projet et que des fonds européens soient mobilisés.

**DEMANDENT** à ce que l'Etat et l'ensemble des parties prenantes en compétence facilitent règlementairement et financièrement les projets en sortant du seul cadre de la substitution et des économies d'eau ainsi qu'une évolution de la réglementation sur les débits réservés,

**DEMANDENT** à ce que la solidarité nationale et régionale soit activée par une adduction en eaux brutes extérieures au département (eau du Rhône...) et au bénéfice des Pyrénées-Orientales,

**DEMANDENT** que soient créées des compensations hydrauliques,

**DEMANDENT** que l'Agriculture soit reconnue d'intérêt général,

**DEMANDE** au Préfet d'organiser très rapidement la priorisation des actions à réaliser en urgence.